

L'administration de la cour d'appel, et principalement à raison des délais interminables apportés dans l'audition et la décision des causes.

Le seul fait qu'une cause ne peut être entendue et décidée que dix-huit mois après l'appel interjeté, suffit pour condamner sans plus de discussion le système suivi.

M. Pagnuelo a signalé ces abus et indiqué des remèdes qui produiraient des résultats satisfaisants s'ils eussent été adoptés, suggérant en même temps la simplification des procédés et la réduction des taxes énormes et injustes qui sont prélevées sur les plaigneurs.

La commission suggère encore ici, pour faire disparaître l'encombrement des rôles à Montréal, l'intervention des juges suppléants. M. Pagnuelo voudrait un nombre additionnel de juges permanents, afin que la cour puisse siéger sans interruption à Québec et à Montréal.

Il n'existe réellement aucune raison d'avoir recours à des juges suppléants où même à des nominations additionnelles. Les objections aux juges suppléants s'appliquent avec plus de force dans la composition d'une cour de cette importance. On ne peut accepter de diviser cette cour, qui est, à proprement parler, pour la presque totalité des causes, le dernier ressort.

Un tribunal de cette espèce doit être unique et tous ses membres solidaires de ses décisions; autrement on s'exposerait à voir chaque section prononcer des jugements différents et les avocats ajourner la plaidoirie pour attendre une composition plus conforme à leur goût, comme cela se pratique souvent en cour inférieure, et le tribunal tomberait bientôt dans un discrédit complet.

La plus importante modification requise pour le faire fonctionner d'une manière satisfaisante est de le rendre fixe et de lui enlever son caractère ambulant. Les juges devraient tous résider à l'endroit fixé, afin d'assurer des délibérations complètes et non précipitées par le désir de regagner son domicile. Il serait mieux d'augmenter leur rétribution et la mettre au niveau de leur position pour ne leur laisser aucune excuse de consacrer le temps nécessaire pour le parfait accomplissement.